

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 27 JUIN 2013

Nombre de conseillers

En exercice : 9  
Présents : 7  
Votants : 7

L'an deux mil treize, le vingt-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mme Christine PELLEGRINI  
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN,  
Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Hubert PERNOT

Absents excusés : Mme Brigitte GUICHARDOT et Mr Joël BOUZIGON

Date de convocation : 05/06/2013

Date d'affichage : 28/06/2013

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

**OBJET : NOUVELLE COMPOSITION DES EPCI**

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'en application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes membres ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le nombre et la répartition suivante :

Communes	Population en 2012 (municipale)	Délégué titulaire	supl.
Orgelet	1685	9	
Poids-de-Fiole	301	2	
Cressia	277	2	
Nogna	255	2	
Dompierre-sur-Mont	245	2	
La Tour-du-Meix	229	2	
Sarrogna	225	2	
Chavéria	220	2	
Saint-Maur	211	2	
Pimorin	189	1	1
Chambéria	167	1	1
Alièze	155	1	1
Rothonay	123	1	1
Présilly	118	1	1
Moutonne	118	1	1
Plaisia	115	1	1
Marnézia	94	1	1
Beffia	88	1	1
Onoz	87	1	1
Écrille	82	1	1
Essia	64	1	1
Reithouse	51	1	1
Nancuisse	42	1	1
Varessia	40	1	1
Mérona	11	1	1
Population totale	5192	<b>41</b>	16

## **OBJET : TRAVAUX**

### ➤ Mairie :

Après étude des différents devis reçus concernant le projet de rénovation de la mairie (isolation, accès handicapés), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter le devis d'ORGELET SERVICES d'un montant de 26 678,16 Euros HT pour les travaux d'isolation et celui de l'entreprise Eric CHEVRON d'un montant de 4 757,50 Euros HT pour l'agrandissement et la création d'ouvertures ainsi que la réalisation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Pour ce projet, le Conseil Municipal a décidé de contracter un prêt. Après étude des diverses propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de retenir l'offre proposée par le Crédit Agricole d'ORGELET et autorise le Maire à contracter un prêt à moyen terme à taux fixe de 30 000 € aux conditions suivantes :

Durée :	10 ans
Périodicité :	Trimestrielle
Taux :	3.30 %
Frais de dossier :	100 €

Soit une échéance trimestrielle de 883.61 €.

### ➤ Mare :

Des devis de terrassement et sécurisation de la mare avec mise en place de clôture ont été demandés à plusieurs entreprises. Après étude des devis, il apparaît que les prestations ne sont pas identiques. Rappeler les entreprises pour préciser les souhaits de la commune.

### ➤ Circulation dans le village :

Le Centre Technique Routier Départemental d'Orgelet a accepté que la commune soit limitée à 30 km/h dans sa traversée de village. Un arrêté municipal sera bientôt pris dans ce sens. Le Conseil Municipal propose également de demander des devis pour la création de 3 bandes rugueuses à chaque entrée de la commune.

### ➤ Rue Saint Etienne :

Une réunion s'est tenue le jeudi 20 juin en présence de Monsieur Michel RAMBOZ de la Direction Départementale des Territoires. Etaient présents à cette réunion Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire, Monsieur Philippe BORDAS, Premier Adjoint, Mesdames Jeanne et Nadine MENOUEILLARD, Monsieur Jean-Louis MENOUEILLARD. Madame Christiane PLAISANTIN, également convoquée, était absente. Monsieur RAMBOZ a expliqué qu'en cas d'absence d'accord amiable pour acquérir les parcelles, la commune devra lancer une enquête publique et, en parallèle, contacter un bureau d'études pour examiner les réseaux, la voirie et définir l'ensemble paysager.

## **OBJET : ACHAT DÉFIBRILLATEUR**

La commune a la possibilité d'acquérir un défibrillateur et de solliciter une subvention du Conseil Général. Après échanges et discussions, les membres du Conseil Municipal décident de se donner un temps de réflexion notamment sur l'endroit le plus judicieux pour l'installer.

## **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION**

Mademoiselle Emilie GIROD, résidente de la commune, est actuellement en stage au NÉPAL dans le cadre de sa formation BTS environnement. Elle sollicite une subvention de la commune pour l'aider dans l'aboutissement de son projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser à Mademoiselle Emilie GIROD une subvention de 100 € dans le cadre de son stage.

## **OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA RÉALISATION DE L'ÉTUDE PRÉALABLE AU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT PROPRE À LA COMMUNE.**

*Conformément à la réglementation, la commune doit élaborer son plan de zonage d'assainissement et donc engager l'étude préalable. Pour mutualiser les procédures de passation de marché, limiter les coûts et faciliter la mise en œuvre de l'étude, un certain nombre de communes ont souhaité créer un groupement de commandes.*

Le maire présente le projet de convention constitutive de ce groupement de commandes.

*Cette convention a donc pour objet de créer, conformément aux dispositions de l'article 8 du Code des Marchés Publics, un groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour la réalisation de l'étude préalable au zonage d'assainissement propre à chacun des membres dudit groupement.*

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la création du groupement de commandes et demande l'adhésion de la commune.
- accepte la convention constitutive du groupement de commandes,
- autorise le Maire à représenter la commune au sein du groupement et donc à signer la convention et tous autres documents s'y rapportant,
- désigne Monsieur Jean-Marc BOILLETOT membre de la commission communale d'appel d'offres et son suppléant Monsieur Philippe BORDAS pour représenter la commune à la commission d'appel d'offre du groupement,
- donne délégation de pouvoir au coordonnateur désigné par le groupement pour organiser la procédure d'appel d'offre et signer le marché.

**OBJET : REPAS CHAMPÊTRE**

Celui-ci se déroulera le dimanche 1<sup>er</sup> septembre 2013 à la cabane de chasse. Comme chaque année, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour inviter les habitants de Plaisia.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour extrait conforme  
Le Maire